

Schiappa encourait 5 ans de prison et 300 000 euros d'amende : la CNIL passe l'éponge

écrit par Christine Tasin | 18 août 2018

Allez expliquer ensuite au pauvre quidam qui mange des patates à longueur d'année pour payer les amendes dues à des condamnations qu'il y a une justice.

Schiappa la glandeuse payée pour écrire des livres, tweeter et parader dans les médias était donc poursuivie je ne sais sous quel chef, peut-être abus de pouvoir, prévarication, collusion d'intérêts... le service de presse de son secrétariat d'Etat ayant fait la pub de son livre en envoyant une invitation à une dédicace de la donzelle à tous les journalistes.

J'avais trouvé ça gênant de recevoir cette invitation presse du secrétariat à [@Egal_FH](#) pour un livre décrit par [@MarleneSchiappa](#) elle-même comme « purement personnel ». J'apprends que l'association [@anticor_org](#) a saisi le Premier ministre et la CNIL <https://t.co/UV7c310nk2> pic.twitter.com/q40wqpL8nv

– Aude Lorriaux (@audelorriaux) [28 mai 2018](#)

Cet événement était organisé à l'occasion de la sortie du livre de la secrétaire d'Etat, intitulé *Si souvent éloignée de vous*, qui compile des lettres écrites à ses deux filles. Ce message qui tranche avec les habitudes des cabinets, qui font rarement la promotion du livre de leurs ministres, rappelle [Le Parisien](#).

« Les dispositions qui s'imposent »

Pourtant, selon [l'association anticorruption](#), il est précisé dans cet ouvrage que « ce livre n'est ni une communication gouvernementale ni un bilan d'action politique, mais un récit purement personnel, partiel et parfois romancé. Les propos tenus ici n'engagent que leur auteure. »

Anticor a décidé de saisir les autorités compétentes en la matière, à savoir le Premier ministre et la présidente de la Cnil, Isabelle Falque-Pierrotin.

« Dans ces conditions, il est évident qu'il revient à l'autorité hiérarchique du fautif de faire respecter les obligations qu'elle contient. Nous vous demandons donc de prendre les dispositions qui s'imposent », écrit l'organisation à Edouard Philippe dans une lettre publiée sur leur site.

[La Cnil a clos sans poursuites la plainte concernant une invitation à une dédicace du livre de Marlène Schiappa](#) envoyée en mai par le service de presse de son secrétariat d'État, a-t-on appris vendredi auprès de l'association Anticor, qui l'avait saisie. «L'incident résultant d'une erreur commise de bonne foi et étant isolé, je vous informe que je procède à la clôture de votre plainte», écrit la Commission nationale de l'informatique et des libertés dans une lettre rendue publique par l'association anticorruption.

Estimant que cette initiative servait des fins personnelles et était contraire au Code pénal, Anticor avait saisi la Cnil et le Premier ministre le 27 mai. Depuis, la Cnil a clos le dossier sans poursuites.

Détournement du fichier de journalistes pour la promotion d'un livre

« On a utilisé le fichier et les moyens de l'État. Cela pose un problème pénal, de » détournement de finalité de fichier » (délit passible de cinq ans d'emprisonnement et 300.000 euros d'amende), mais aussi un problème déontologique », avait expliqué à l'AFP son président Jean-Christophe Picard.

Las, la Schiappa est exonérée de toute faute et de toute condamnation. C'est une simple maladresse d'une employée qui ne savait pas, la pauvre chérie, qu'il n'est pas normal qu'un Ministère fasse de la pub pour le livre personnel d'un Ministre...

[La Cnil a clos sans poursuites la plainte concernant une invitation à une dédicace du livre de Marlène Schiappa](#) envoyée en mai par le service de presse de son secrétariat d'État, a-t-on appris vendredi auprès de l'association Anticor, qui l'avait saisie. «L'incident résultant d'une erreur commise de bonne foi et étant isolé, je vous informe que je procède à la clôture de votre plainte», écrit la Commission nationale de l'informatique et des libertés dans une lettre rendue publique par l'association anticorruption.

<https://www.20minutes.fr/paris/2322075-20180817-promotion-livre-schiappa-service-presse-ministere-cnil-passe-eponge>

Une seule chose rassurante là-dedans c'est que l'impopularité de la Schiappa va croissant et que la décision de la Cnil ne va pas arranger les choses...

Par contre, on peut parier que la plainte de Schiappa sera instruite, elle, et que les condamnations et amendes vont tomber...

<https://www.closevmag.fr/politique/insultee-et-menacee-de-mort-marlene-schiappa-porte-plainte-861181>

Un air de 1789 flotte sur Macron et ses Ministres...

La nuit du 4 août, ils connaissent ?

L'abolition des Privilèges, ça ne leur dit rien ?

Bon sang, va falloir restaurer la guillotine...